

# CINQ ANS POUR LES AGENTS !

Cela fait cinq ans que nous avons changé de municipalité. Nous avons décidé de faire le bilan des promesses faites aux agents, tenues ou non.

## Elle vous l'avait promis, mais elle ne l'a pas fait !



En 2015, les contrats à temps non complets bénéficiant d'heures complémentaires devaient être étudiés. En Mars 2016, ils devaient en passer à 35 heures après étude au cas par cas et envois de courriers aux intéressés. Des agents continuent pourtant à en faire la demande chaque année.

Rien ne devait affecter nos conditions de travail... Pourtant le 27 novembre 2017, une délibération a été votée pour retirer la NBI à **96 agents sur 257** qui la percevaient mais ils se félicitent de l'avoir ajouté à 32 agents. Si on fait le calcul, il en reste quand même 64 qui ont subi une baisse de salaire. Rappelons que la Chambre Régionale des Comptes n'a effectué que des préconisations et n'oblige en rien les municipalités à les appliquer.

« Pas de chasse aux sorcières, le temps que les agents font leur travail correctement » : avait dit Monsieur le Maire. Alors pourquoi les promotions internes ont diminué ; **3 en 2018 contre 11 en 2013**. Auparavant 100 % des dossiers des agents ayant les critères pour les avancements de carrière, de grade et pour les promotions internes étaient présentés aux Commissions Administratives Paritaires. Depuis mars 2018, il n'y en a **plus que 70%**, comment sont donc éliminés les 30 % restants ?

En décembre 2017, la Directrice des Ressources Humaines, a été désignée comme référent de la déontologie. Censée avoir un rôle de conseil auprès des agents, elle reste pourtant difficile d'accès. En effet, certains agents peinent à obtenir une réponse à leur mail ou à être reçus... Le syndicat SUD a aussi fait plusieurs demandes auprès de cette dernière mais celles-ci n'ont pas abouties.

Depuis 2014, les syndicats doivent avoir accès à des panneaux d'affichage dans chaque service, facilement accessibles au personnel. Encore de nombreux services extérieurs à la mairie ne sont pas équipés. Aussi malgré un délai fixé à **15 jours** pour la rédaction des comptes-rendus des Comités Techniques, celui-ci n'est jamais respecté.

Lors du comité technique du 8 Juin 2015, suite à un questionnaire d'un syndicat concernant une éventuelle vague de licenciement, Monsieur le Maire annonçait qu'il ferait le tour des services en organisant des réunions le midi sous forme de barbecue et qu'il en profiterait pour communiquer sur les projets. Nous attendons toujours ... 😊

Monsieur BILDE a évoqué la mise en place d'un journal interne lors du Comité Technique du 8 Juin 2015. L'avez-vous vu ? En 2019, il évoque de nouveau ce projet en même temps que la mise en place d'ordinateurs pour les agents qui n'y ont pas accès (évoquée en juillet 2018 et toujours pas effectuée).

## Elle avait promis de ne pas le faire, mais elle l'a fait !



« **Non à la chasse aux sorcières** » : Monsieur le Maire criait-il. Pourtant beaucoup d'agents ont été mis au placard, ont été poussés vers la sortie, des cadres A ont désertés, ils se sont vu retirer leur responsabilité alors qu'ils avaient dit qu'ils ne le feraient pas lors de la cérémonie des vœux de 2015. Enormément d'agents en Contrat à Durée Déterminé, présents depuis plusieurs années, ayant fait leur preuve ont été mis fin de contrat. Pourtant beaucoup de nouveaux visages envahissent nos services. Mais qui sont-ils et pourquoi, à l'averse de nos anciens collègues, ils ont été titularisés et/ou stagiaires à leur arrivée ?



Pas d'espionnage avaient-ils dit ! Alors pourquoi mettre en place des outils qui permettent de déterminer les durées des appels, leurs destinataires et ceux qui vous appellent ; de contrôler ce que vous imprimez et à quel nombre ; de lire vos mails ! Et la vidéo surveillance située depuis mars 2016 à l'entrée de certains services, sert-elle à sécuriser, contrôler ou à espionner ?

Encore des **avantages supprimés** avec le changement de statut des concierges : en 2015, création d'un règlement de conciergerie, en 2016, ils votent la pose de compteurs individuels, les charges sont donc à la charge des concierges.

### Elle fait et défait !

Des organigrammes chamboulés par les changements incessants des rattachements de service et de l'encadrement des agents comme pour le service de la reprographie qui en 2015, le service de reprographie n'était plus sous la responsabilité des Relations Publiques mais rattaché à la communication. En 2016, il a été retiré de la responsabilité du Directeur Général des Services, prétextant suivre les préconisations de la CRC. Mais en 2019, ce service est de nouveau mis sous la responsabilité du DGS.

La municipalité a mis en place la pointeuse en 2014 mais a voté sa suppression en 2016 pour installer un climat de confiance avec les agents à la demande d'un syndicat et malgré une pétition à l'encontre de cette décision et signée par de nombreux agents. L'investissement financier était pourtant assez conséquent et a duré pour certains services 3 ans. Economique ou pas, telle est la question...

L'indemnisation des travaux supplémentaires lors des élections a subi aussi un volt face. En effet, alors qu'en 2015, le conseil municipal instaurait une indemnité horaire pour travaux électoraux, cette année, le paiement en heures supplémentaires est réinstauré.

Après de nombreuses années avec la MNT, la municipalité nous impose des changements de mutuelle, INTERIALE au 1<sup>er</sup> janvier 2016 puis SOFAXIS normalement pour une durée de 6 ans. Les agents prévenus à la dernière minute quelques semaines avant l'échéance ont été contraints de faire le nécessaire rapidement et de faire leur choix. D'ailleurs, des agents à la retraite et en arrêt maladie n'ont pas tous été prévenus et n'étaient donc plus couverts.

### En cours de réalisation ou à venir :

En prétextant une nouvelle fois de suivre les préconisations de la CRC, la municipalité a prévu de **supprimer 8 jours de congés** sur 8 années. Le 1<sup>er</sup> jour de congé doit être retiré cette année mais pas avant de le voter au Comité Technique. A SUIVRE ...

En 2019, un règlement des astreintes a été créé et mis en place sans être validé au Comité Technique. Grâce à ce règlement, beaucoup ont l'impossibilité de faire des astreintes. Même si les agents ne le faisaient pas que pour cela, il leur a été retiré la possibilité de se faire un supplément de revenu.

### IMPORTANT



Même si le **nombre d'arrêts maladie** ne nous est pas communiqué. Nous sommes persuadés qu'il est important et pas normal. La dépression, la fatigue, le stress... ne sont que des mots que l'on pose derrière un mal-être général, dû à des conditions de travail qui se dégradent et un **dialogue social inexistant**. Combien d'agents depuis 2014 se sont vus **sanctionnés** et amenés devant la commission de discipline et/ou le tribunal administratif ? C'est du jamais vu ! A moins que ce soit une nouvelle méthode pédagogique. Plusieurs d'entre vous ont eu un ou plusieurs refus de passage de concours pourtant l'autorité territoriale reproche le manque de cadre B et A. Il **manque d'équité** entre tous les services et tous les agents. En effet, tous ne sont pas logés à la même enseigne : certains ont le droit aux heures supplémentaires rémunérées, d'autres non ; les moyens en matériel ne sont pris en compte de la même manière, les moyens financiers non plus, les échanges avec la municipalité et/ou le supérieur hiérarchique sont inexistantes pour certains services... Beaucoup rêvent d'une répartition équilibrée des missions de chacun avec des objectifs bien définis dans l'intérêt d'un service public de qualité !

Vous êtes perdus, nous aussi ! Qui fait quoi ? Le Directeur de Cabinet est-il le Directeur général des services ? Ou inversement ? Directeur de service ou adjoint ? Qui décide ? Il serait utile que Monsieur le Maire clarifie les missions de chacun.

**Sud s'engage à veiller à ce que les promesses faites, soient tenues et à ce que nos conditions de travail s'améliorent !**